

Contrôle de performances des ovins en milieu difficile : Cas du Maroc

Aït-Bihi N., Boujenane I.

in

Gabiña D. (ed.), Bodin L. (ed.).
Data collection and definition of objectives in sheep and goat breeding programmes: New prospects

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 33

1997

pages 67-72

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=97605990>

To cite this article / Pour citer cet article

Aït-Bihi N., Boujenane I. **Contrôle de performances des ovins en milieu difficile : Cas du Maroc.**
In : Gabiña D. (ed.), Bodin L. (ed.). *Data collection and definition of objectives in sheep and goat breeding programmes: New prospects* . Zaragoza : CIHEAM, 1997 . p. 67-72 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 33)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Contrôle de performances des ovins en milieu difficile : Cas du Maroc

N. AIT BIHI
ASSOCIATION NATIONALE OVINE ET CAPRINE
RABAT
MAROC

I. BOUJENANE
INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
RABAT
MAROC

RESUME - L'étude a consisté en la présentation de la situation du contrôle de performances (CP) des ovins au Maroc, des conditions de sa réalisation et des principales contraintes à son développement. Depuis la campagne 87/88, l'Association Nationale Ovine et Caprine (ANOC) assure, de façon structurée et continue, le CP des ovins, aussi bien de races locales que de races d'origine importée. Actuellement, le CP touche annuellement 16 000 agneaux élevés dans 150 élevages répartis dans toutes les régions moutonnières du pays. Toutefois, plusieurs contraintes limitent son expansion. En effet, le faible niveau technique et d'instruction de l'éleveur ne facilite ni la mise au place d'un schéma de sélection ni son bon fonctionnement. De même, l'absence d'une valorisation des résultats de CP à des fins de sélection ne permet pas à l'éleveur de percevoir l'intérêt du CP. Aussi, les conditions de travail des moniteurs ovins, qui continuent à utiliser du matériel à manipulation manuelle, sont difficiles. Enfin, la qualité des résultats du CP est affectée par le système de conduite extensive que pratiquent certains éleveurs. Compte tenu de toutes ces contraintes, il a été conclu qu'il est nécessaire de revoir le système de CP des ovins au Maroc.

Mots-clés : Ovins, contrôle de performances, races locales, Maroc, pesée, poids de l'agneau.

SUMMARY - "Sheep performance recording in marginal areas: The case of Morocco". The study presents sheep performance recording in Morocco, conditions and main constraints to its development. Since the 87/88 campaign, the National Association for Sheep and Goats (ANOC) assures, on a continuous and structured basis, the sheep performance recording, both in local and imported breeds. At present, performance recording is carried out on 16,000 sheep each year in 150 flocks distributed across all sheep producing regions of the country. However, several constraints limit its expansion. Indeed, the implementation of a selection programme and its success are difficult due to the technical and training level of farmers. Also the absence of a valorization of the performance recording results for selection purposes does not allow the farmers to see which is the interest of performance control. Moreover, the working conditions of technicians who still use manual equipment are hard. Finally, the quality of the results obtained is influenced by the extensive production system adopted by some farmers. On the basis of these observations, it can be concluded that the sheep performance recording system in Morocco should be reviewed.

Key words: Sheep, performance recording, local breeds, Morocco, weighting, lamb weight.

Présentation de l'élevage ovin

Importance : L'élevage ovin au Maroc occupe une place importante dans l'économie nationale par :

- (i) Son importance numérique, puisque l'effectif ovin varie de 13 à 17 millions de têtes selon les années.
- (ii) Son intérêt social, puisqu'il concerne 60 à 70% de la population rurale.
- (iii) Sa contribution à l'approvisionnement du pays en viande rouge, à raison de 30%.
- (iv) Sa participation à la trésorerie de l'éleveur.

Le cheptel ovin existe dans des régions où les conditions du milieu ne permettent pas à des espèces autres que les petits ruminants de mieux valoriser les faibles ressources alimentaires. Il est largement tributaire des conditions climatiques, du mode de conduite et de la situation de trésorerie des éleveurs.

Faiblesses : Cet élevage ovin connaît un certain nombre de faiblesses dont notamment :

(i) A faible productivité liée à un système de conduite extensive.

(ii) Sa dépendance vis à vis des conditions climatiques qui affectent largement son développement et ses performances.

(iii) L'absence des reproducteurs ayant un mérite génétique supérieur.

(iv) Le faible niveau technique de l'éleveur qui ne permet pas de valoriser rapidement les innovations techniques.

Systèmes : Les systèmes d'élevage ovin du Maroc sont intimement liés aux systèmes agro-pastoraux du pays. Ainsi, la répartition des races par système est comme suit (Table 1) :

Table 1. Systèmes d'élevage ovin du Maroc

Système	Sous système	Alimentation de base	Importance de l'élevage	Races
Pastoral	Oriental Présahara	Parcours (>70%)	Activité principale	Béni Guil populations
Agro-sylvo Pastoral	Moyen Atlas Rif et Haut Atlas	Parcours et forêt	Activité principale	Timahdite Autres
Agro-pastoral	Zones de culture en sec	Jachère et parcours	Activité principale à complémentaire	Sardi Boujaad Timahdite
Irrigué	Zones irriguées et Oasis	Fourrages	Activité secondaire	D'man Améliorée

Présentation de l'ANOC

Historique : L'ANOC, Association Nationale Ovine et Caprine, tire ses origines de la première organisation des éleveurs ovins au Maroc créée en 1967 sous le nom de l'Association des Eleveurs de Races Ovines Pures et Sélectionnées au Maroc. Grâce à ses activités de développement, l'ANOC a reçu, en 1988, le statut d'Association Reconnue d'Utilité Publique.

Objectifs : Les objectifs principaux de l'ANOC sont :

(i) La participation à l'élaboration et à la mise en place de la politique de développement de l'élevage ovin et caprin.

(ii) La promotion des races ovines sélectionnées pour leur adaptation et leur intérêt économique en élevage.

(iii) Le développement des ressources des éleveurs par l'amélioration de la productivité de leur cheptel, moyennant des techniques appropriées de production.

(iv) La participation aux échanges internationaux.

Intervention : L'ANOC intervient auprès de ses adhérents par un encadrement rapproché et permanent qui a pour but : (i) l'application de programmes sanitaires prophylactiques répondant aux besoins réels des éleveurs ; (ii) la maîtrise de la gestion de la reproduction ; (iii) l'utilisation rationnelle de l'alimentation ; (iv) l'utilisation des animaux performants.

Dans le domaine de la sélection, l'Association organise, chaque année, les travaux de la Commission Nationale de Sélection et de Marquage qui assure un travail d'inscription des animaux aux livres généalogiques des races. Ces actions concernent actuellement 1 500 éleveurs, comme bénéficiaires directs, et 4 500 éleveurs comme bénéficiaires indirects pour un cheptel de 310 000 femelles adultes.

Contrôle de performances des ovins

Historique : Au Maroc, le contrôle de performances des ovins est pratiqué depuis 1972 dans certains élevages de races à viande d'origine importée. A partir de 1982, ce contrôle a été initié dans quelques élevages de races rustiques locales pour des besoins essentiels de conduite et non pas spécialement pour des fins de sélection.

Depuis la campagne 87/88, l'ANOC assure, d'une manière structurée et continue, le contrôle de performances chez les éleveurs sélectionneurs élites dans le cadre de schémas de sélection des races ovines. Actuellement, 150 élevages et 16 000 agneaux de différentes races, aussi bien à viande que rustiques, sont régulièrement contrôlés.

Méthodes : Lors de la visite des techniciens pendant la période d'agnelage, chaque agneau né est identifié par un "tip-tag" sur l'oreille droite, avec notation sur le carnet d'agnelage du numéro de sa mère, sa date de naissance, son sexe et son mode de naissance.

Les agneaux sont pesés tous les 21 jours à raison de 4 pesées par animal et ce pour les agnelages qui ont lieu durant la période allant du 15 Octobre au 15 Février. Cette période a été fixée par l'ANOC pour obliger les éleveurs à concentrer les agnelages pendant une période limitée. Les résultats des pesées sont utilisées pour calculer les poids aux âges types (10, 30 et 70 jours), et les GMQ 10-30 et 30-70 (Boujenane *et al.*, 1995).

L'outil de calcul est le logiciel français le "CPOV" qui permet, outre les calculs précités, de calculer les notes 10-30 et 30-70 permettant la comparaison des animaux contemporains d'un même élevage.

Pour l'instant, aucune utilisation de ces données n'est faite pour l'évaluation génétique et leur utilisation pour les décisions de sélection reste fragmentaire.

Conditions de réalisation : A partir d'une enquête effectuée par Boujenane (1995) auprès de douze techniciens de l'ANOC, sur les conditions de réalisation du contrôle de performances, les principales conclusions que nous avons tirées sont :

(i) En moyenne, chaque technicien contrôle dix élevages par an, avec une grande variabilité en fonction des zones (de 4 à 15). De même, chaque élevage est visité en moyenne 8 fois par an (avec une variation allant de 6 à 12 fois). Le nombre moyen des agneaux contrôlés est en moyenne de 1 200 (variant de 800 à 2 500).

(ii) Par jour de contrôle, 48% des techniciens contrôlent un seul élevage, 48% contrôlent deux élevages et 4% contrôlent plus de trois élevages. Lors de ces visites, le technicien contrôle en moyenne 90 agneaux par jour (de 30 à 260 agneaux).

Lutte : La principale période de lutte s'étend d'avril à octobre. Elle est relativement contrôlée dans près de 70% des élevages. Cependant, le contrôle de la lutte ne permet pas d'identifier le père de l'agneau parmi les 3 ou 4 béliers utilisés. Ces béliers proviennent, dans 40% des cas, du propre troupeau, dans 20% des cas des stations d'élevage, et le reste est acquis auprès des autres élevages sélectionneurs.

Identification : Les agneaux sont identifiés par le moniteur lors de la visite de l'élevage. L'identification d'un agneau a lieu entre la naissance et 21 jours d'âge. Cependant, entre deux visites, l'éleveur a recours dans 70% des cas à des marques pour identifier l'agneau en attendant la visite du technicien.

Date de naissance : Dans 40% des élevages contrôlés, les dates de naissance sont notées par l'éleveur ou son berger, elles sont mémorisées dans 50% des cas, et elles sont estimées par le moniteur le jour de sa visite à l'élevage dans 10% des cas.

Déplacement : Pour effectuer le contrôle, le technicien parcourt en moyenne 80 km (de 15 à 340 km) en véhicule, et dans certains cas en moto ou à la marche. Lors du contrôle, le moniteur est aidé par l'éleveur dans 28% des cas, par le berger dans 60% des cas, et par l'aide moniteur dans 12% des cas.

Accès : Souvent, pendant les intempéries, le moniteur ne peut pas accéder à l'élevage à cause de la difficulté d'accès. Dans ce cas, le contrôle est reporté à une autre date. Dans les situations où les éleveurs pratiquent la transhumance, les moniteurs sont soit obligés de suivre les élevages en parcourant de longues distances, soit de suspendre le contrôle partiellement ou définitivement.

Niveaux de performances : L'analyse des données disponibles à l'ANOC jusqu'à la fin de l'année 1994, a montré que les moyennes des poids à la naissance des agneaux de races Timahdite, Sardi, Beni Guil et Boujaad, nés le jour du passage du moniteur, sont respectivement de 3,6 kg, 4,0 kg, 3,2 kg et 3,9 kg. Les moyennes des poids à 10 j, 30 j et 70 j des agneaux de races Timahdite, Sardi Beni Guil et Boujaad sont respectivement de 5,42, 8,60 et 15,1 kg, 6,35, 9,55 et 16,5 kg, 5,15, 7,90 et 13,5 kg, et 5,83, 9,38 et 16,8 kg (Table 2). Par ailleurs, les agneaux de race Boujaad ont enregistré les GMQ 10-30 et 30-70 les plus élevés, alors que ceux de race Beni Guil ont réalisé les gains les plus faibles.

Contraintes

Structurelles

L'éleveur : Le choix des éleveurs soumis au contrôle de performances est basé sur l'antériorité dans la sélection, la réceptivité des techniques et des conseils prodigués et la facilité d'accès à l'exploitation. Ainsi, ces facteurs de choix restent relativement influencés par des considérations subjectives.

L'éleveur, pour des raisons de niveau technique, du niveau d'alphabétisation et des considérations sociales, ne facilite pas l'élaboration d'un schéma de sélection cohérent où il doit représenter effectivement l'élite. En effet, les éleveurs contrôlés ne reflètent pas leur "statut d'élite" au niveau de la qualité de production (Table 3).

Par ailleurs, la production de béliers de qualité par les éleveurs soumis au CP est variable selon l'ancienneté du schéma de sélection de chaque race. En effet, les éleveurs soumis au CP de la race Timahdite ont produit 100% et 98% du total des béliers de la race respectivement de la 1^{ère} catégorie et de la 2^{ème} catégorie. Ces parts sont de 100% et 73% pour la race Sardi et 0% et 16% pour la race Boujaad.

Valorisation des résultats du CP : L'absence d'une valorisation des résultats du contrôle de performances pour les besoins de l'évaluation génétique des reproducteurs fait que le choix des reproducteurs reste relativement incomplet. Ceci ne permet pas également de fixer des objectifs de sélection.

Conditions de travail : Ces contraintes sont liées aux conditions de l'environnement (accès, transhumance, etc.) et à la surcharge de travail des techniciens qui doivent, de plus en plus, contrôler un nombre élevé d'animaux avec du matériel à manipulation manuelle.

Table 2. Performances de croissance des agneaux de races Timahdite, Sardi, Beni Guil et Boujaad

Race		P10J (kg)	P30J (kg)	P70J (kg)	GMQ10-30 (g/j)	GMQ 30-70 (kg (g/j))
Timahdite	n	18109	18285	14512	18064	14405
	X	5,42	8,60	15,10	159	156
	σ	1,21	2,00	3,44	60	48
	Min.	1,60	2,80	5,20	5	2
	Max.	15,80	22,90	30,80	490	445
Sardi	n	2308	2314	1414	2304	1399
	X	6,35	9,55	16,50	161	174
	σ	1,62	2,27	3,99	67	63
	Min.	1,30	3,70	5,70	10	15
	Max.	16,80	20,30	31,70	430	470
Beni Guil	n	2155	2372	1496	2131	1352
	X	5,15	7,90	13,50	139	139
	σ	1,29	1,69	2,47	46	36
	Min.	1,60	2,50	6,00	5	2
	Max.	13,30	16,50	26,30	385	435
Boujaad	n	620	654	577	617	575
	X	5,83	9,38	16,80	177	184
	σ	1,27	1,66	2,62	55	42
	Min.	0,10	2,00	8,00	20	20
	Max.	10,20	15,30	23,50	335	435

Table 3. Qualité des reproducteurs produits par les sélectionneurs élités

Races	% des éleveurs contrôlés du total encadré	% éleveurs CP ayant produit la 1 ^{ère} catégorie	% éleveurs CP ayant produit la 2 ^{ème} catégorie	% éleveurs CP n'ayant pas produit la qualité
Timahdite	15	30	73	27
Sardi	20	19	77	23
Boujaad	11	37	50	50

Eleveurs CP : Eleveurs soumis au contrôle de performances

Conjoncturelles

Conditions climatiques : Compte tenu des infrastructures insuffisantes dans la campagne marocaine, il devient quasi impossible de se déplacer pendant les périodes pluvieuses. De ce fait, le contrôle des performances est interrompu pendant plusieurs jours. La reconstitution des données devient impossible à réaliser dans certaines situations.

Transhumance : Dans la majorité des régions d'élevage de moutons, les éleveurs pratiquent des transhumances sur des distances plus ou moins longues obligeant le technicien d'abandonner le contrôle. Ceci affecte la qualité des informations et met en péril la cohérence dans la continuité des données.

Conclusion

Les efforts déployés dans le domaine de la sélection ovine au Maroc sont considérables. Le contrôle de performances a permis la constitution d'une base de données importante qui reste peu exploitée pour des fins de sélection. Les méthodes de contrôle sont celles utilisées en France.

Par ailleurs, dans des conditions d'élevage du pays, où la conduite est extensive et où les facteurs du milieu sont déterminants pour assurer une productivité acceptable, il est légitime de s'interroger sur la nécessité d'assurer un contrôle de performances avec une méthode sophistiquée et contraignante sur tous les plans (organisationnel, matériel et financier).

Références

Boujenane, I. (1995). *Enquête sur les conditions de réalisation du contrôle de performances des ovins chez les éleveurs encadrés par l'ANOC*. Rapport de la convention No. 4 332 MAMVA/DE/DPA/SAG.

Boujenane, I., Aït Bihi, N. et Boukallouche, A. (1995). Amélioration génétique des ovins au Maroc. *Cahiers Options Méditerranéennes*, 11 : 109-119.

ANOC. Divers rapports.